

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014 de L'ÉTANG NOUVEAU Samedi 17 janvier 2015

(rev B, après corrections du CA du 27 janvier 2015) Rédacteur Pascal Bazile (secrétaire)

L'Assemblée générale de l'Étang Nouveau s'est tenue samedi 17 janvier 2015 à la salle municipale de Saint-Chamas sous la présidence de René Benedetto, en présence de 31 personnes dont 22 adhérents (+ 14 pouvoirs). La séance est ouverte à 18h00.

Rappel de l'ordre du jour :

- Rapport moral et d'activités
- Rapport financier
- Renouvellement annuel du Conseil d'Administration
- Questions diverses (s'il y en a)

Point 1 – Rapport moral et d'activité

Rapport moral

René Benedetto ouvre la séance en rappelant que depuis sa création, l'association se bat surtout sur 2 fronts : l'étang de Berre et la Durance.

Pour l'étang de Berre, le point fort de l'année a été l'organisation des Rencontres « Étang de Berre, où en est on ? » les 29 et 30 novembre derniers. A cette occasion il a été décidé de travailler dans 2 directions :

- Création d'un Observatoire Citoyen de l'Étang de Berre, afin de mieux suivre l'évolution de l'écosystème de l'étang, savoir si celle-ci plafonne, ou a des limites. Plusieurs sources nous ont assuré de la réapparition des oursins dans l'étang. C'est à confirmer et à suivre, entre autre.
- Création d'un groupe de « Jardiniers de l'Étang » sur le modèle des « Jardiniers de la Mer » qui est une association d'Hyères. Cette association a trouvé un système pour reformer les herbiers de posidonies. Sur l'étang il n'y a jamais eu de posidonies, par contre il y avait des zostères qui sont des plantes un peu similaires. Il y a 2 sortes de zostères qui étaient toutes les 2 présentes sur l'étang : les zostères naines et les zostères marines. Si les zostères naines semblent revenir spontanément, les zostères marines ne reviennent pas. Le but du groupe des jardiniers de l'étang serait de développer une technique de replantation, en respectant le fait que ce sont des plantes protégées.

Pour la Durance

- un collectif s'est monté pour protéger 100 ha d'espace rural au lieu dit La Voguette à Cavailhon, nous en faisons partie. Il s'agit d'une zone inondable que la municipalité souhaite rendre constructible par la construction d'une digue le long de la Durance.
- Nous sommes à l'origine d'un collectif nommé « pour une Durance plus sûre et plus vivante » qui trouve son origine dans un fait divers. Le 5 janvier 2014 2 chasseurs de Noves se sont trouvés en danger sur une isle au milieu de la Durance à cause d'une montée brusque des eaux. Cette montée était due à un lâcher d'eau par EDF du côté de Sainte-Tulle. Ils ont dû être secourus par hélicoptère. L'incident aurait pu être plus grave.
Le collectif que nous montons a 2 objectifs : rendre la Durance plus sûre par amortissement de ces lâchers d'eau et pose d'avertisseurs (sonores ou visuels par ex) et plus vivante par la pose des passes à poissons que la loi impose mais qui tardent à être mise en place, et par l'augmentation du débit réservé, entre autre

Mais l'association ne se limite pas à l'étang de Berre et à la Durance, et un combat déjà actuel nous occupera en 2015 : celui contre le projet E-On de Gardanne. Ce projet consiste à passer au bois une des tranche de la centrale thermique. Mais pour fonctionner, cette méga-centrale à bois nécessiterait de récupérer tout le bois de PACA et des Cévennes. Le projet est très mal ficelé et ne tient que par des lois et des subventions sur les énergies renouvelables qui sont ici dévoyées, car le bilan environnemental est clairement négatif.

Rapport d'activité - point particulier n°1 : Le ball-trap de Cabannes

Jean-Sébastien Sanoner, adhérent, expose le problème :

- le ball-trap existe depuis 40 ans mais a eu longtemps une activité très limitée.
- Il est situé entre l'autoroute et la Durance, en zone classée (depuis) Natura 2000, sur le domaine privé de l'état. Les pas de tir sont situés à proximité immédiate de la rivière (entre 10 et 50m) et dirigés vers elle.
- en 2010, le ball-trap a été pris en main par un armurier qui y a sans doute vu le moyen de développer ses ventes. De fait l'activité s'est largement accrue et les compétitions sont apparues.
- Ces compétitions provoquent des nuisances sonores (45000 coups de feu sur le week-end!!) mais aussi une pollution importante de la Durance au plomb et à l'arsenic. En effet on a pu calculer (voir article sur le blog) que lors d'une compétition 1,5 t de plomb était envoyé dans la Durance. Comme il y a 5 compétitions par an, on arrive à 7,5 t de plomb et si on ajoute l'activité régulière (3 jours par semaine) on peut estimer le plomb envoyé en Durance à 10 t/an
- le ball-trap est considéré comme un sport, si les chasseurs ne doivent pas utiliser de plomb en zone humide, pour le ball-trap le règlement fédéral impose le plomb.

Les riverains se sont mobilisés depuis déjà plusieurs années. Les autorités ont été alertées sous de multiples formes et le dossier est déjà bien épais. Rien ne bouge. Dans un tel blocage la voie juridique semble être la seule solution. C'est là que le rapprochement avec L'Étang Nouveau a été fait (lors du Big Jump 2014).

L'activité en 2014 avec L'Étang Nouveau a été la suivante :

- en août publication d'un article sur le blog
- suite à cet article, nous avons mobilisé la presse ce qui a abouti à un reportage dessiné de 3 pages dans l'édition d'octobre du mensuel satirique régional « Le Ravi »
- en novembre l'avocat nous a conseillé de faire un constat d'huissier et une analyse du sol où les plombs semblent retomber, comme préliminaires à un éventuel dépôt de plainte
- le 22 décembre, nous avons fait la visite du site avec un huissier. Il a pu constater l'omniprésence de débris du ball-trap (bourres et cibles) sur une zone importante, ainsi que la présence des constructions supposées illégales. Une prise d'échantillon de sol a été faite en bordure immédiate de la rivière (recouverte dès que le débit de la Durance monte un peu) où il était manifeste que beaucoup de plombs étaient retombés. La prise d'échantillon a été faite suivant un protocole défini avec le laboratoire d'analyse : définir une zone assez grande (15mx15m dans notre cas) et carotter régulièrement tous les 2 m sur les diagonales, afin d'avoir une représentativité suffisante. Nous n'avons pas encore les résultats des analyses, mais nous avons vu passer des plombs dans nos prélèvements, même si après les crues d'automne, il y avait moins de plomb sur le sol qu'en été.

Sur la base des résultats d'analyse et du rapport d'huissier, il sera décidé de déposer plainte ou non.

Rapport d'activité - point particulier n°2 : Le centre E.Leclerc de Marignane

Mireille Quintavalla, administratrice, expose le problème :

- le centre E.Leclerc de Marignane existe depuis longtemps. C'était un supermarché. En 2012 il a déposé un permis de construire (PC) pour s'agrandir et devenir un hypermarché.
- Le problème pour nous est qu'il est situé en bordure de Cadière, dans une zone définie comme inondable par le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et que l'extension touchait des zones humides en bordure immédiate de rivière (en amont et en aval)
- La Cadière se jette dans l'étang de Bolmon, qui communique avec l'étang de Berre.

Dès 2012, nous avons attaqué le PC devant le Tribunal Administratif (TA) en référé suspensif pour arrêter le chantier. Nous avons perdu. Nous avons aussi attaqué le PC en procédure normale, en citant des articles du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et du PPRI que le PC ne respectait pas selon nous.

- En 1ère instance, nous avons été débouté pour des questions de forme et avons été condamné à payer 1000 € à l'entreprise et 1000 € à la ville.
- Nous avons fait appel et gagné (mais n'avons pas encore récupéré nos 2000 €)
- En 2nde instance nous avons néanmoins de nouveau perdu, c'est très récent, et de nouveau nous devons payer 1000€ à chaque partie, avec en plus une condamnation à payer 1500€ à l'état pour recours abusif.
- Nous allons faire appel. Cette seconde condamnation nous semble en effet ahurissante car le TA a considéré que nous étions hors de nos statuts car la Cadière n'avait rien à voir avec l'étang de Berre. Pourtant les documents officiels sont nombreux à considérer logiquement le contraire : cette rivière est citée, par exemple, dans le Contrat d'étang de l'étang de Berre. De plus nous sommes agréés environnement pour l'ensemble des Bouches du Rhône. Les arguments ne manquent pas pour considérer que nous sommes fondés à ester dans ce dossier.
- mais en attendant nous avons un problème de trésorerie : notre proposition de payer les 1500€ avec des échéances a été refusée et notre compte a été bloqué, suite à visite d'huissier et injonction à payer. Nous considérons que ces manœuvres (par huissier) sont des tentatives de déstabilisation.

Pour nous, cette grande surface a multiplié les entorses au droit :

- Au moins avons nous gagné que le magasin s'est construit au premier étage avec parking au niveau du sol, au lieu d'un parking souterrain comme il était prévu au départ !
- L'entreprise prétend respecter la prescription qui empêche de dépasser une proportion limite de construction en zone inondable en ne prenant en compte que les piliers. Mais le sas du rez de chaussée (d'où partent les escalators qui montent au magasin) qui a été construit fait 900 m² au lieu de 300 m² sur le PC (nous ne doutons pas que la ville régularise ce point du PC a posteriori) et des boutiques sont en construction entre des piliers, amorce d'une galerie marchande non prévue.
- La station d'essence a été déplacée et reconstruite en zone inondable en bordure immédiate de Cadière sans respecter les prescription imposées en pareil cas. Les citernes, par ex, ne sont pas ancrées et risquent de remonter en cas de crue
- des installations électriques (transformateurs, compteurs) sont situées au niveau du sol
- etc...

Nous ne pensons pas faire un procès de principe : la Cadière est une rivière dont les crues ne sont pas imaginaires, surtout si on continue à urbaniser et imperméabiliser ses rives comme sur ce dossier. D'ailleurs un canal de délestage est prévu, d'un budget de 1million €, mais ce chantier tarde à débuter.

De la discussion qui a suivi cette présentation, il apparaît que les grandes surfaces se considèrent en France au dessus des lois et que les faits leur donnent souvent raison. Elles s'implantent ou s'agrandissent souvent en zone humide car la construction y est facile. Les maires les soutiennent à fond au nom de l'emploi, alors que beaucoup d'études démontrent que ce mode de distribution détruit plus d'emplois qu'il n'en crée. Des phrases du type « l'emploi prime sur le droit » ou « je ne contourne pas le droit, je m'assois dessus » ont pu être entendues sur ce type d'affaire.

Rapport d'activité - autres points

Les autres points du rapport d'activité 2014, qui liste les autres dossiers en cours ou les tâches régulières, sont listés plus rapidement :

- des dossiers juridiques sur Pelissanne (centre commercial) ou Chateauneuf les Martigues, ont été suivis
- l'avancement du projet Delphinorove, initié et animé par G Imbert, adhérent, est présenté par P Bazile, administrateur :

il rappelle d'abord qu'il s'agit d'un projet de centre de réadaptation à la vie marine de dauphins extraits de delphinariums qui serait installé dans le canal du Rove. Il s'agit pour l'instant de ne soutenir qu'une étude de faisabilité, ce qui a été pour l'instant la position de l'association. Le projet, qui a fait l'objet en 2013 d'une thèse vétérinaire, est désormais bien cadré.

En avril un colloque de présentation du projet a été monté (avec le concours de l'association) pour répondre à une demande du CG13. Ce colloque a fait l'objet d'actes qui ont été édités en novembre.

En décembre une réunion s'est tenue où étaient présentes de nombreuses associations de défense de l'étang de Berre, qui parfois ne se parlaient plus depuis des années. Ce projet semble fédérateur de ce point de vue.

René Benedetto intervient pour dire que du point de vue de notre association, le point essentiel doit être d'éviter le transfert de pollution du canal du Rove, particulièrement pollué, vers l'étang alors que le pompage d'eau de mer depuis l'Estaque est nécessaire pour le projet.

P Bazile confirme que ce point doit faire partie de l'étude de faisabilité demandée, mais que le pompage d'eau de mer, prévu par le contrat d'étang sans lien avec Delphinorove, n'attendra peut-être pas cette étude. Ce pompage en serait en phase d'étude de détail...

Il est acquis qu'une collaboration avec les autres associations sur ce dossier pourrait être une bonne chose.

- Nos représentants à la CDCEA et au SPPPI ont continué à y aller. Récemment notre présence a permis de retoquer le PLU d'Aix en Provence, particulièrement dévoreur d'espace rural.
- P Bazile a continué ses plongées naturalistes dans l'étang de Berre, mais le suivi de l'évolution de l'étang ne peut être le fait d'un seul, d'où l'idée de créer l'Observatoire Citoyen de l'Étang de Berre, qui pourrait prendre la forme d'un forum sur Internet. Il serait particulièrement destiné aux chasseurs qui sont désormais souvent équipés de caméra sous-marines sur leur harpons et ont des images intéressantes. Or les chasseurs deviennent nombreux sur l'étang.
- Le site Internet continue d'être administré par R Marion, et le blog par P Bazile.

Un rapport d'activité écrit résume les points évoqués lors de l'AG. Il sera annexé au compte-rendu de l'AG. Aucun membre présent n'en demande la lecture précise avant le vote.

Le rapport moral et le rapport d'activité sont soumis en bloc au vote.

Voix pour : 22 + 14 pouvoirs soit 36 voix / contre : 0 / Abstention : 0

Le rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité

Point 2 - Rapport financier

Les tableaux suivants, représentant les comptes finalisés pour 2014 et les comptes prévisionnels pour 2015 sont présentés à l'assemblée et votés sur cette base:

Association L'ETANG NOUVEAU		COMPTE DE RESULTAT		2014
Report déficit antérieur	0,00	REPORT 2013		963,28
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	
Achats :		Ventes, prestations :		
Rencontres-réunions associatives	252,92 €	Dons rencontres associatives	120,00 €	
Services :				
location salle gratuite Miramas	- €			
Location salle St-Chamas	102,00 €	Subventions communes	- €	
Prime d'assurance	116,39 €			
Frais imprimerie	305,73 €			
Frais postaux	183,41 €			
Frais bancaire	24,00 €			
Frais juridiques	1 515,57 €	<i>Dons actions juridiques</i>	1 034,62 €	
Frais de déplacements	2 726,50 €			
Frais autoroutes	35,60 €			
		Cotisations, reversements frais :		
Charges, conférences :		Reversement des frais de déplacements	2 726,50 €	
Collectif Durance	10,00 €	cotisations (5 à 150 euros)	2 110,00 €	
Inscription SPPI	11,00 €			
SOUS TOTAL Charges:	5 283,12 €	SOUS TOTAL Produits :	6 954,40 €	

trésorerie au 31/12/2014 1 671,28 €

Association L'ETANG NOUVEAU		COMPTE DE RESULTAT		2015
Report déficit antérieur	0,00	report 2014		1671,28
DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	
Achats :		Ventes, prestations :		
réunions rencontres associatives	300,00 €	dons rencontres	155,00 €	
Services :				
location salle gratuite Miramas	- €			
location salle gratuite Istres	- €			
location salle St-Chamas	102,00 €	Subvention Miramas	500,00 €	
Frais imprimerie	780,28 €	subvention istres	600,00 €	
Frais postaux	300,00 €	subvention St-Chamas	185,00 €	
Frais bancaire	24,00 €			
Frais de déplacements	2 500,00 €			
Frais justice	4 500,00 €	dons justice	1 000,00 €	
Assurance	170,00 €			
		Cotisations, reversements frais :		
Charges, conférences :		Reversement des frais de déplacement	2 500,00 €	
inscription collectif SPPPI	35,00 €	cotisations (de 5 à 50 euros)	2 100,00 €	
SOUS TOTAL Charges:	8 711,28 €	SOUS TOTAL Produits :	8 711,28 €	

trésorerie prévue au 31/12/2015 - €

Le rapport financier est soumis au vote.
Voix pour : 21 + 14 pouvoirs soit 35 voix / contre : 1 / Abstention : 0
Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

Point 3 - Election du Conseil d'Administration

CA entre l'AGO 2013 jusqu'à l'AGO 2014	CA à partir de l'AGO 2014
BAZILE Pascal	BAZILE Pascal
	BARRY Marin
BENEDETTO René	BENEDETTO René
BERTRAND Jacques	BERTRAND Jacques
BUNOL Valérie	
	DIAZ Brigitte
	FERRETI Chantal
FAURE André	
GOUPILLON Marcel	GOUPILLON Marcel
GUIRAUD Bruno	GUIRAUD Bruno
HERRSCHER Christian	HERRSCHER Christian
JAUSSAUD Hubert	JAUSSAUD Hubert
LEMATELOT Marie-Annick	LEMATELOT Marie-Annick
MARION René	MARION René
MICHEL Jean-Pierre	MICHEL Jean-Pierre
PLATON Jean-Luc	PLATON Jean-Luc
QUINTAVALLA Mireille	QUINTAVALLA Mireille
RAYNAUD Pierre	RAYNAUD Pierre
TROLY Isabelle	

Jean-Marc Zulesi, imaginé comme candidat au moment du vote et élu sous cette réserve, n'a pas confirmé sa candidature et n'apparaît donc pas dans la liste ci-dessus.

*La nouvelle liste est soumise au vote.
Voix pour : 23 + 14 pouvoirs soit 35 voix / contre : 0 / Abstention : 0
La nouvelle liste est adoptée à l'unanimité.*

Aucune « question diverse » n'avait été posée. Et l'assistance n'ayant pas de question, la séance est close à 21h15 le 17 janvier 2015

René Benedetto
Président



Pascal BAZILE
secrétaire

